



Fiche d'information sur la loi sur le climat et l'innovation

# Énergies fossiles : indépendance accrue de la Suisse grâce à la loi sur le climat et l'innovation

- > *Actuellement, la Suisse dépend fortement de l'étranger pour son approvisionnement en énergie : elle en importe près des trois quarts.*
- > *La loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (loi sur le climat et l'innovation) contribue à réduire sensiblement cette dépendance envers l'étranger.*

## La Suisse importe les trois quarts de son énergie

Selon la [statistique globale suisse de l'énergie](#), la Suisse importe près des trois quarts de son énergie. Sa dépendance envers l'étranger est particulièrement élevée dans les énergies fossiles, dont les carburants fossiles (essence et diesel, p. ex.), le mazout et le gaz naturel. La Suisse doit importer intégralement ces agents énergétiques, qui proviennent en grande partie de pays régis par des gouvernements peu fiables et imprévisibles. Par exemple, environ la moitié du gaz naturel est actuellement fournie par la Russie, tandis que les deux tiers des importations de pétrole brut proviennent du Nigéria, de la Libye, de l'Algérie et du Kazakhstan<sup>1</sup>. Ainsi, quelque 8 milliards de francs ont été versés à des pays étrangers entre 2010 et 2020 pour ces importations<sup>2</sup>.

## La loi sur le climat et l'innovation réduit la dépendance envers l'étranger, tout en renforçant la sécurité d'approvisionnement

Pour le moment, l'approvisionnement énergétique de la Suisse dépend fortement de l'étranger. La guerre en Ukraine a mis en évidence les problèmes liés à cette

dépendance. Compte tenu de la situation d'approvisionnement, il faut s'affranchir des combustibles et carburants fossiles et se tourner vers des équivalents renouvelables, ce qui contribue également à la protection du climat. La loi sur le climat et l'innovation soutient les personnes qui remplacent les chauffages fossiles par des systèmes respectueux du climat, contribuant dès lors à réduire cette dépendance envers l'étranger. Ce changement ne se fera pas du jour au lendemain : selon les [Perspectives énergétiques 2050+](#) de l'Office fédéral de l'énergie, la part des énergies fossiles pourrait reculer d'environ un tiers à l'horizon 2030 par rapport à la situation actuelle, voire de deux tiers d'ici à 2040. Cette mutation est réalisable et économiquement viable. Le mazout et le gaz sont remplacés par des énergies renouvelables respectueuses du climat, que la Suisse ne doit pas importer.

1 La réponse du Conseil fédéral à l'[interpellation 22.3204 Burgherr](#) comprend un résumé détaillé des pays d'origine des différents agents énergétiques.

2 Les chiffres exacts figurent également dans la [statistique globale suisse de l'énergie](#) (tab. 41).